

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ARGAN

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 19 488 988 €
Siège social : 10, rue Beffroy, 92200 Neuilly sur Seine
393 430 608 R.C.S. Nanterre
Foncière en immobilier logistique

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 26 en date du 01/03/2010, il convient de rétablir comme suit :

(...)

- L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes que le jeudi 1er avril 2010 à zéro heure, heure de Paris. (et non comme indiqué par erreur le vendredi 2 Avril 2010 à zéro heure, heure de Paris).

- Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce) le jeudi 1er avril 2010 à zéro heure, heure de Paris, (et non comme indiqué par erreur le vendredi 2 Avril 2010 à zéro heure, heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

- Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le jeudi 1er avril 2010 à zéro heure, heure de Paris. (et non comme indiqué par erreur le vendredi 2 Avril 2010 à zéro heure, heure de Paris).

1000884